MÉMOIRE DE LA CQCH PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2020-2021

CQCH

CONFÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES COOPÉRATIVES D'HABITATION

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières 2

Sommaire exécutif 3

1. La Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) 5

2. Les coopératives d'habitation au Québec 6

3. Recommandations 8

3.1 Soutenir la réalisation des coopératives de propriétaires 8

3.2 Poursuivre la livraison de logements communautaires 10

3.3 Bonifier le financement du soutien communautaire 12

3.4 Créer un modèle de coopératives d'habitation pour aînés offrant un continuum de services et de soins de manière à maintenir les aînés dans leur milieu de vie le plus longtemps possible 13

SOMMAIRE EXÉCUTIF

La bonne posture de l'économie québécoise ne devrait jamais occulter une réalité implacable : plus de 300 000 ménages locataires québécois ont des besoins en matière de logement. Aussi intéressantes que sont les avancées enregistrées au cours des dernières années, il n'en demeure pas moins que le Québec jongle avec d'importants défis en matière d'habitation :

- Il demeure la province canadienne où le taux d'accession à la propriété est le plus faible à 61,3 %, comparativement à 67,8 % pour l'ensemble du Canada ;
- Le tiers (33,7 %) des ménages locataires québécois doivent consacrer 30 % ou plus de leur revenu pour se loger; 14,4 % doivent y consacrer 50 % et plus de leur revenu et 6,1 % doivent y consacrer 80 % et plus de leur revenu (*Source : Statistique Canada, Recensement 2016*);
- Le taux d'inoccupation des logements au Québec est passé de 3,4 % en octobre 2017 à 2,3 % en octobre 2018, soit en dessous du seuil d'équilibre de 3 %. (*Source : SCHL, Rapport sur le marché locatif de 2018*);
- En 2016-2017, 2 407 aînés de plus de 75 ans attendaient une place en CHSLD et ces personnes étaient inscrites sur une liste d'attente depuis en moyenne une dizaine de mois.

En tant que leader, promoteur et porte-parole national du Mouvement québécois des coopératives d'habitation, la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH), en partenariat avec le gouvernement du Québec et sous l'impulsion de ses membres, met en œuvre et déploie des initiatives structurantes.

Aujourd'hui, la CQCH propose au gouvernement du Québec des pistes de solutions et des actions concrètes destinées à lui permettre d'améliorer la qualité de vie des Québécoises et des Québécois. Elle le fait selon les principes de solidarité et d'inclusion qui l'habitent, mais aussi appuyée sur l'expertise qui a façonné sa crédibilité, voilà maintenant plus de trois décennies.

Recommandation 1

Soutenir la réalisation des coopératives de propriétaires

- Poursuivre le déploiement du programme d'accès à la propriété coopérative de la CQCH en offrant une garantie de prêt additionnelle de 10 M$, sur 30 ans, avec un congé d'intérêt pour les dix premières années, le tout, conditionnel à une participation d'un montant équivalent de 10 M$ du secteur privé.

Recommandation 2

Poursuivre la livraison de logements communautaires

- Augmenter le financement des projets AccèsLogis Québec en cours de réalisation afin qu'ils puissent être livrés.
- Adopter le programme AccèsLogis Québec 2.0 avec un financement basé sur les coûts réels de réalisation des projets.
- Annoncer, lors du budget 2020-2021, au moins 5 000 nouvelles unités AccèsLogis Québec.

Recommandation 3

Bonifier le financement du soutien communautaire

- Fournir un financement annuel de 30 millions $, dont 2,5 millions $ pour le réseau des coopératives d'habitation, afin de répondre aux objectifs du Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social et ainsi être en mesure de faire face aux besoins en matière de soutien communautaire.

Recommandation 4

Créer un modèle de coopérative d'habitation pour aînés offrant un continuum de services et de soins de manière à maintenir les aînés dans leur milieu de vie le plus longtemps possible.

- Soutenir financièrement la CQCH afin d'identifier les différents paramètres et conditions de réussite de ce nouveau modèle de coopérative d'habitation destiné aux aînés.

1.
LA CONFÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES COOPÉRATIVES D'HABITATION (CQCH)

Créée en 1987, la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) regroupe six fédérations régionales de coopératives d'habitation présentes dans la majorité des régions du Québec. Elle intervient également auprès des coopératives d'habitation situées dans les régions où l'on ne retrouve aucune fédération affiliée.

La CQCH est le leader, le promoteur et le porte-parole national du Mouvement québécois des coopératives d'habitation. Elle valorise tout modèle coopératif en habitation, exempt de spéculation immobilière et foncière, et favorise le développement de l'entrepreneuriat social de ses membres.

La CQCH a développé un nouveau modèle de coopératives d'habitation favorisant l'accès à la propriété, le Québec demeurant la province canadienne où le taux d'accession à la propriété est le plus faible à 61,3 % comparativement à 67, 8 % pour l'ensemble du Canada.

Ses principaux mandats consistent à développer et à promouvoir la formule coopérative en habitation, à agir à titre de maître d'œuvre du Mouvement québécois des coopératives d'habitation et à offrir des services aux fédérations afin que ces dernières fournissent aux membres de coopératives d'habitation l'information et les services requis pour assurer une saine gestion de leurs immeubles et pour améliorer leurs conditions de logement.

Confédération québécoise des coopératives d'habitation

840, rue Raoul-Jobin, bureau 202, Québec (Québec) G1N 1S7
Tél. : 418 648-6758
www.cooperativehabitation.coop

2.
LES COOPÉRATIVES D'HABITATION AU QUÉBEC

Un milieu de vie de qualité et abordable

Une coopérative d'habitation est une organisation à but non lucratif ayant pour objet principal de fournir à ses membres résidents un logement abordable et un milieu de vie sain et sécuritaire qui répond aux besoins des individus et des familles en matière de logement.

ON RETROUVE AU QUÉBEC :

- 1 300 coopératives d'habitation
- Qui possèdent plus de 30 000 logements
- Où habitent environ 60 000 personnes

Le modèle de développement préconisé par les coopératives d'habitation québécoises repose, notamment, sur la mixité socioéconomique des résidents. La clientèle des coopératives d'habitation est essentiellement composée de ménages à revenu modeste et à revenu moyen.

PARMI LES MEMBRES DES COOPÉRATIVES D'HABITATION, ON RETROUVE :

- 60,8 % de femmes;
- 18,2 % de personnes issues de l'immigration;
- 45,8 % de personnes vivant seules;
- 29,5 % de personnes âgées de 65 ans et plus et 11,0 % de résidents âgés de 75 ans et plus;
- 71 % des résidents siègent au conseil d'administration ou sont impliqués au sein d'au moins un comité de leur coopérative;
- Un revenu annuel moyen des ménages de 31 936 $.

Source : CQCH, 2019, Enquête sur le profil socioéconomique des résidents de coopératives d'habitation 2017.

Des entreprises pérennes fondées sur la responsabilisation des résidents

Les membres administrent et gèrent eux-mêmes les affaires de la coopérative, avec le soutien des fédérations régionales et de la CQCH. L'implication des résidents dans leur entreprise permet non seulement des économies sur les frais de gestion des ensembles immobiliers, mais procure également aux membres l'opportunité de développer de nouvelles compétences et de s'impliquer au sein de leur communauté.

Même lorsqu'elles ont été développées, il y a 35 ou 40 ans, et qu'elles ne reçoivent plus de subventions, la quasi-totalité des coopératives d'habitation demeurent en opération et continuent de répondre aux besoins de leurs membres à un coût bien inférieur au marché. Pour un logement de quatre pièces et demie dans une coopérative d'habitation, il en coûte en moyenne 535 $ par mois, comparativement à 751 $ pour l'ensemble des ménages locataires québécois (*Sources : CQCH, 2019 et Société d'habitation du Québec, 2016, Profil statistique Québec – 2016*).

LES COOPÉRATIVES D'HABITATION, C'EST :

- Près de 2 700 immeubles;
- D'une valeur de 3,2 G $;
- Avec un chiffre d'affaires de 229 M $;
- Des entreprises ayant un taux de survie de 95 % après 10 ans.

Source : Ministère de l'Économie et de l'Innovation.

3. RECOMMANDATIONS

3.1 Soutenir la réalisation des coopératives de propriétaires

L'accession à la propriété : un retard à combler pour le Québec

Le fait d'être propriétaire est un facteur d'enrichissement pour les individus et les familles « le Québec demeurant la province canadienne où le taux d'accession à la propriété est le plus faible à 61,3 %, comparativement à 67,8 % pour l'ensemble du Canada (*Source : Statistique Canada, Recensement 2016)* ».

Une formule innovante qui favorise l'accès à la propriété pour les ménages à revenu moyen

Voulant répondre aux besoins d'émancipation des clientèles à revenu moyen, la CQCH a mis au monde un modèle d'habitation novateur, les coopératives de propriétaires, un mode mitoyen entre les coopératives traditionnelles et le condominium. Gérées par le Fonds Coop Accès Proprio (FCAP), elles s'inspirent du modèle des fiducies foncières américaines qui ont démontré toute leur efficacité lors de la bulle immobilière à l'origine de la crise économique aux États-Unis en 2007-2008.

Considérant que le frein à l'accès à la propriété s'explique par la flambée du prix des terrains, la CQCH a voulu innover en levant cette barrière à l'entrée. Le modèle prévoit un accès à la propriété à un coût inférieur aux comparables du marché traditionnel. De quelle façon ?

- Par la participation financière du Fonds Coop Accès Proprio
- Par l'élimination des marges bénéficiaires des intermédiaires

Au moment de la revente de son unité, l'occupant récupère sa mise de fonds, le capital investi et 40 % de la plus-value.

Ce modèle a pu voir le jour sous l'impulsion du gouvernement du Québec qui a inscrit ce projet et prévu le financement nécessaire à son démarrage dans le cadre du Discours sur le budget pour l'année 2017-2018. Plus précisément, le gouvernement du Québec, par l'entremise de la Société d'habitation du Québec (SHQ), a participé à la capitalisation du FCAP en offrant une garantie de prêt de 5 M $, sur 30 ans, avec un congé d'intérêt pour les dix premières années, le tout, conditionnel à une participation d'un montant équivalent de 5 M $ du secteur privé. Les objectifs de cette approche novatrice rejoignent ceux de la SHQ et du gouvernement soit :

- Faciliter l'accès à la propriété et augmenter le taux d'accession à la propriété;
- Lutter contre le surendettement des ménages;
- Permettre au plus grand nombre de connaître les avantages de l'expérience coopérative et de l'engagement citoyen;
- Contribuer au maintien et à la stabilité des populations dans leurs quartiers.

L'implication du gouvernement a permis de franchir les premières étapes menant à la réalisation concrète de projets.

Notons que le succès de cette approche innovatrice en matière d'habitation a fait en sorte que la capacité financière, en fonction de sa capitalisation initiale de 10 M $, sera entièrement impartie dans les différents projets actuellement sous étude :

- Projet pilote Havre des Pins – phase 1 (Sherbrooke) – 48 unités ..... 11 M $
- Presbytère Quartier St-Roch (Québec) – 11 unités ..... 3 M $
- Des Prés (Waterville) – 16 unités ..... 4 M $
- Petit Quartier (Sherbrooke) – 73 unités ..... 12 M $
- Havre des Pins – phase 2 (Sherbrooke) – 72 unités ..... 17 M $

47 M$

La CQCH souhaite procéder à une deuxième phase de capitalisation compte tenu de l'ampleur des besoins et de la demande. Le soutien du gouvernement est essentiel. La CQCH souhaite porter la capitalisation totale à 30 M $ grâce à une garantie de prêt additionnelle de la part du gouvernement du Québec de 10 M $, sur 30 ans, avec un congé d'intérêt pour les dix premières années. L'utilisation de ces fonds serait conditionnelle à la participation du secteur privé pour un montant équivalent de 10 M $. Cette nouvelle capitalisation de 20 M $ permettra de réaliser pour près de 80 M $ de projets et 400 nouvelles unités d'habitation abordables auprès de la clientèle ciblée.

RECOMMANDATION VOLET 1

- Poursuivre le déploiement du programme d'accès à la propriété coopérative de la CQCH en offrant une garantie de prêt additionnelle de 10 M $, sur 30 ans, avec un congé d'intérêt pour les dix premières années, le tout, conditionnel à une participation d'un montant équivalent de 10 M $ provenant du secteur privé.

3.2 Poursuivre la livraison de logements communautaires

Des besoins non comblés

Malgré une certaine amélioration de l'économie québécoise au cours des dernières années, les besoins en matière d'habitation demeurent nombreux et urgents. Par exemple :

- Le tiers (33,7 %) des ménages locataires québécois doivent consacrer 30 % ou plus de leur revenu pour se loger; 14,4 % doivent y consacrer 50 % et plus de leur revenu et 6,1 % doivent y consacrer 80 % et plus de leur revenu *(Source : Statistique Canada, Recensement 2016)*;
- Le taux d'inoccupation des logements au Québec est passé de 3,4 % en octobre 2017 à 2,3 % en octobre 2018, soit en dessous du seuil d'équilibre de 3 %. *(Source : SCHL, Rapport sur le marché locatif de 2018);*
- Plus de 300 000 ménages locataires québécois ont des besoins impérieux en matière de logement *(Source : Statistique Canada, Recensement 2016).*

Des clientèles particulièrement vulnérables[1]

Au Québec, on compte une proportion importante de ménages dont le profil socioéconomique les rend particulièrement vulnérables :

- **Des personnes vivant seules** qui comptent pour le tiers (33,3 %) des ménages québécois et pour plus de la moitié (50,8 %) des ménages locataires, ont un revenu médian de 24 467 $ par année et comptent pour 75 % des ménages qui consacrent au moins 50 % de leur revenu au logement.
- **Des personnes âgées de 65 ans et plus** qui sont les principaux soutiens financiers de 23,4 % des ménages locataires québécois; elles vivent seules dans une proportion de 26,9 % et 42,5 % d'entre elles doivent consacrer 30 % et plus de leur revenu au loyer (*Source : Ministère de la Famille, 2018, Les aînés du Québec, Quelques données récentes, deuxième édition, 23 pages*).

1. Sauf indication contraire, les données présentées dans cette section proviennent du recensement 2016 de Statistique Canada. Parmi celles-ci, certaines proviennent d'une commande spéciale du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) publiées dans : FRAPRU, 2018, Logement et pauvreté au Québec, dossier noir, 7ème édition, 21 pages.

- **Des personnes issues de l'immigration** qui comptent pour 13,7 % de la population québécoise; 40,4 % des ménages dont le principal soutien est récemment immigré consacrent 30 % et plus de leur revenu pour se loger et plus du quart (26,3 %) de ces ménages vivent dans un logement de taille insuffisante.
- **Des familles monoparentales** qui représentent 12,8 % des ménages locataires au Québec ont une femme comme principal soutien financier dans une proportion de 80 % et dont 27,8 % consacrent 30 % et plus de leur revenu pour se loger.

AccèsLogis Québec : un programme efficace, mais sous-financé

Le programme AccèsLogis Québec a fait ses preuves depuis maintenant deux décennies, ayant, en effet, contribué au financement de plus de 31 000 logements communautaires et sociaux depuis 1998[2].

En plus d'être un instrument de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il a été démontré que chaque [3]. Le développement du logement social et communautaire est aussi créateur d'emplois et représente près de 10 % des heures travaillées dans le secteur de la construction résidentielle[4].

Cependant, les coûts de réalisation admissibles en vertu du programme AccèsLogis Québec ne correspondent plus au prix du marché. C'est pourquoi environ 12 500 logements sociaux et communautaires ne peuvent actuellement être réalisés, faute d'un financement adéquat. Cela représente plus de 20 000 personnes qui attendent pour être logées adéquatement (*Source : AGRT*).

Seulement 731 logements ont été livrés dans le cadre du programme AccèsLogis Québec en 2017-2018. (*Source : AGRTQ*)

2. Selon les données fournies par la SHQ et compilées par la CQCH, le programme AccèsLogis Québec avait permis de livrer 31 412 logements au 31 mars 2018.
3. AECOM. 2011. Étude d'impacts des activités de la Société d'habitation du Québec : rapport final, AECOM Aménagement, Environnement et Ressources, Québec (Canada), p.105.
4. Société d'habitation du Québec, 2011. Étude d'impacts des activités de la Société d'habitation du Québec : rapport-synthèse, Québec (Canada), p.2.

« AccèsLogis 2.0 » : des améliorations qui font consensus

À la suite du travail de révision réalisé par la SHQ, en collaboration avec plusieurs partenaires du secteur, une version renouvelée du programme AccèsLogis Québec (« AccèsLogis 2.0 ») devait être mise en œuvre. Bien que cette nouvelle mouture du programme AccèsLogis Québec fasse consensus auprès des organismes voués au développement du logement social et communautaire, ceux-ci, de même que des milliers de ménages ayant des besoins urgents en matière de logement, sont toujours en attente de son adoption.

RECOMMANDATIONS VOLET 2

- Augmenter le financement des projets AccèsLogis Québec en cours de réalisation afin qu'ils puissent être livrés.
- Adopter le programme « AccèsLogis Québec 2.0 » avec un financement basé sur les coûts réels de réalisation des projets.
- Annoncer, lors du budget 2020-2021, au moins 5 000 nouvelles unités AccèsLogis Québec.

3.3 Bonifier le financement du soutien communautaire

Un cadre de référence accepté par les intervenants

Publié en 2007, le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social est le résultat de travaux conjoints menés par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Société d'habitation du Québec (SHQ) auxquels les principaux intervenants des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'habitation sociale et communautaire concernés ont été étroitement associés. Le cadre reconnaît une responsabilité partagée des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'habitation à l'égard de leur clientèle commune habitant un logement social et communautaire.

Un financement insuffisant pour répondre aux besoins

Pour accompagner la mise en œuvre du cadre, une enveloppe budgétaire de cinq millions de dollars provenant du MSSS a été octroyée pour offrir des services de soutien communautaire en logement social et communautaire partout au Québec. Cette somme, renouvelée depuis 2009, aura permis de soutenir les personnes les plus démunies du Québec et de transformer des centaines d'immeubles administrés par des coopératives d'habitation, des organismes sans but lucratif et des offices municipaux en des milieux de vie harmonieux et de développement social pour 25 000 ménages.

Toutefois, les besoins en soutien communautaire se sont grandement accrus au cours des 10 dernières années, notamment avec l'addition de plusieurs coopératives de solidarité. Par conséquent, les sommes allouées actuellement au soutien communautaire ne permettent pas de répondre aux objectifs du cadre de référence. Un grand nombre de ménages locataires de logements communautaires et sociaux ayant des besoins en soutien communautaire ne peuvent actuellement bénéficier de ce soutien en raison du manque de ressources. Un financement minimum de 30 millions de dollars par année, dont 2,5 millions pour les coopératives d'habitation, s'avère nécessaire, réaliste et incontournable pour assurer à court terme une application cohérente du Cadre de référence dans tout le secteur du logement social et communautaire.

RECOMMANDATION VOLET 3

- Fournir un financement annuel de 30 millions de dollars, dont 2,5 millions $ pour le réseau des coopératives d'habitation, afin de répondre aux objectifs du Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social et ainsi, être en mesure de faire face aux besoins en matière de soutien communautaire.

3.4 Créer un modèle de coopératives d'habitation pour aînés offrant un continuum de services et de soins de manière à maintenir les aînés dans leur milieu de vie le plus longtemps possible

Les personnes âgées au Québec[5] et dans les coopératives d'habitation[6]

Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 18,5 % de la population québécoise. Cette proportion se chiffre à 7,9 % pour le groupe des 75 ans et plus. Suivant les projections, la proportion des 65 ans et plus devrait atteindre en 2031 plus du quart de la population québécoise (25,2 %), celle des 75 ans et plus 12,7 %.

Parmi les ménages résidant en coopérative d'habitation, la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus est passée de 13 % en 1987 à 30 % en 2017. Les 75 ans et plus représentent quant à eux 11 % des membres de coopératives d'habitation québécoises.

5. Source : Ministère de la Famille, 2018, Les aînés du Québec, 23 pages (sources des données : Statistique Canada, Estimations démographiques, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir de données parues le 27 septembre 2017 sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ)).
6. Source : Confédération québécoise des coopératives d'habitation, 2019, Profil socioéconomique des résidents de coopératives d'habitation – 2017.

PARMI LES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS VIVANT EN COOPÉRATIVE :

- 64,5 % sont des femmes;
- 66,8 % vivent seules;
- 43,8 % ont un revenu brut annuel inférieur à 20 000 $;
- 13,4 % souffrent de maladie chronique et 9,9 % souffrent d'un handicap physique.

Perdre son autonomie signifie souvent perdre son milieu de vie

Les aînés, qu'ils résident en coopérative ou dans d'autres types de logements, craignent un jour de ne plus avoir les capacités physiques d'entretenir leur logement et de devoir quitter leur milieu de vie. D'autres vivants en résidence privée voient fondre leurs réserves financières accumulées durant toute une vie et s'inquiètent de se retrouver sans ressources.

Par ailleurs, les listes d'attente pour accéder à un CHSLD sont longues et de nombreux aînés attendent plusieurs mois, et ce, malgré le fait qu'ils soient déjà connus du réseau et que leur besoin d'hébergement en CHSLD ait été confirmé.

En 2016-2017, 2 407 aînés de plus de 75 ans attendaient une place en CHSLD et ces personnes étaient inscrites sur une liste d'attente depuis en moyenne une dizaine de mois.

Source : Commissaire à la santé et au bien-être, Bulletin no 16 – Décembre 2017.

La coopérative de solidarité en habitation : une solution faite pour et par les résidents

La coopérative de solidarité en habitation se distingue des autres coopératives d'habitation par son sociétariat et son mode de gouvernance. La coopérative de solidarité en habitation permet, en effet, d'avoir comme membres non seulement les résidents, mais aussi leurs proches, les travailleurs de la coopérative, de même que des tiers intéressés par les conditions de logement des aînés[7].

On compte une soixantaine de coopératives de solidarité en habitation au Québec (*source : MEI*), dont la majorité est destinée à des personnes âgées.

Près de 1 200 logements destinés à des personnes de plus de 75 ans ou à des aînés en légère perte d'autonomie ont été développés par des coopératives d'habitation dans le cadre du volet II des programmes AccèsLogis Québec et Logement Abordable Québec[8], dont les trois quarts par des coopératives de solidarité en habitation (*Source : données fournies par la SHQ, compilées par la CQCH*).

7. Loi sur les Coopératives (L.R.Q, c. C-67.2), art. 226.1.
8. Le Volet II du programme AccèsLogis Québec est destiné à des projets de logements permanents avec services pour des ainés de plus de 75 ans ou des ainés en légère perte d'autonomie.

Un continuum de services et de soins dans un même milieu de vie

Le Mouvement des coopératives d'habitation du Québec envisage d'élaborer et de développer un modèle de coopérative de solidarité favorisant la création d'un continuum de services et de soins, souple et adaptable aux coopératives d'habitation pour aînés et qui permette aux résidents de demeurer dans leur milieu, même lorsque leur niveau d'autonomie décline.

Un tel modèle vise des objectifs compatibles avec ceux des « Maisons des aînés » mis de l'avant par l'actuel gouvernement du Québec, notamment en ce qui a trait à la convivialité et à la qualité du milieu de vie des personnes âgées en perte d'autonomie.

Nous sommes convaincus de la pertinence d'un tel modèle de coopérative d'habitation. Cependant, divers éléments liés à la faisabilité et aux conditions de réussite de la formule (coûts de réalisation et d'exploitation des projets, compatibilité des programmes d'aide financière existants, coordination avec les autres ressources du milieu, etc.) doivent faire l'objet d'une analyse plus approfondie avant d'entreprendre la réalisation de projets.

RECOMMANDATION VOLET 4

- Soutenir financièrement la CQCH afin d'identifier les différents paramètres et conditions de réussite d'un modèle de coopérative d'habitation favorisant la création d'un continuum de services et de soins destinés aux aînés.

Confédération québécoise des coopératives d'habitation
840, rue Raoul-Jobin, bureau 202, Québec (Québec) G1N 1S7
www.cooperativehabitation.coop

MÉMOIRE DE LA CQCH PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2020-2021

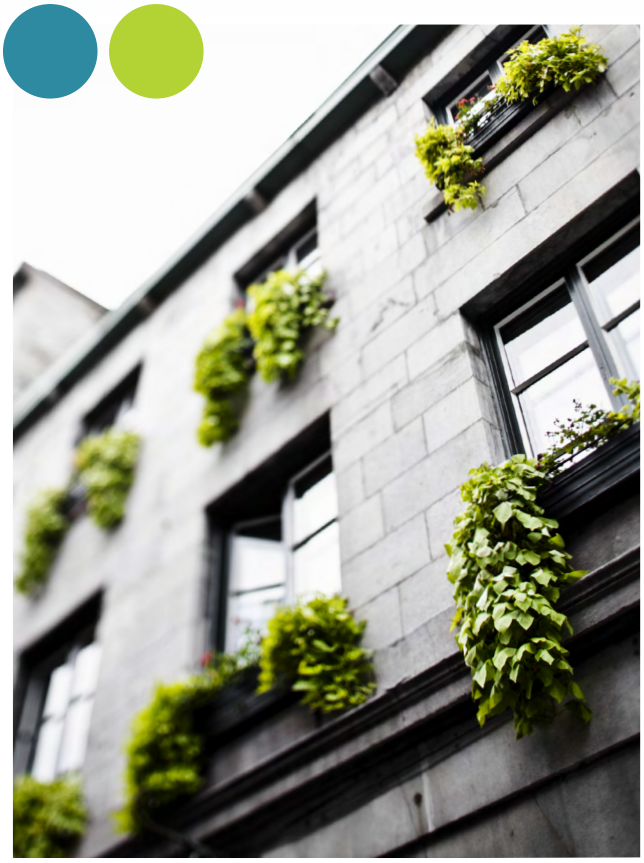

CQCH

CONFÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES COOPÉRATIVES D'HABITATION